

## 4.2 Règlement graphique

### 4.2.1 - Plan général

Echelle 1/3500

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2

Document approuvé par délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 2019

Madame le Maire, Béatrice SANTAIS

## LEGENDE

### ZONES URBAINES

- UA - secteur bâti ancien de la vieille ville
- UA<sub>r</sub> - secteur arrière de la vieille ville, présentant une constructibilité limitée
- UB - secteur d'habitat collectif
- UC - secteur d'habitat mixte, pouvant faire l'objet d'une densification raisonnée.
- UD - secteur d'habitat de type pavillonnaire, pouvant faire l'objet d'une densification raisonnée.
- UE - zones d'activités existantes
- UF - secteurs d'équipements publics ou d'intérêt collectif existants ou projetés

### ZONES "A URBANISER"

- AU1 - SOUS LE BOURG - Cf. OAP n°03  
Zone d'urbanisation destinée à recevoir une opération d'aménagement d'ensemble phasée par secteurs (A/B/C) et au fur et à mesure de la réalisation des équipements (secteur D).
- AU1 - TRIANGLE SUD/CHAVORT - Cf. OAP n°04  
Zone d'urbanisation destinée à recevoir une opération phasée au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone.
- AU1 - MARTHOT - Cf. OAP n°05  
zone à urbaniser destinée à recevoir une opération d'aménagement d'ensemble pouvant être urbanisée en plusieurs phases
- AU1 - AVENUE GARE - Cf. OAP n°06  
zone à urbaniser destinée à recevoir une opération d'aménagement d'ensemble pouvant être urbanisée en plusieurs phases

### ZONE AGRICOLE

- Av - zone agricole correspondant au coteau viticole
- Avpc - zone agricole correspondant au coteau viticole et concernée par un périmètre de protection de captage d'eau potable (cf annexe 5-7 : servitudes d'utilité publique)

### ZONE NATURELLE

- N - zone naturelle et forestière
- Nh - secteur naturel correspondant aux zones humides
- Np - secteur naturel correspondant au parc associé à une bâtisse et ensemble de jardins à proximité de la vieille ville. Ces espaces présentent un intérêt patrimonial au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Npc - zone naturelle concernée par un périmètre de protection de captage d'eau potable (cf annexe 5-7 : servitudes d'utilité publique)

### RISQUES NATURELS


Des secteurs sont indicés "1" ou "2", concernés en tout ou partie par un risque d'origine naturelle. Consulter la pochette RIZ/PPRI annexée au Règlement.

### EMPLACEMENTS RESERVES ET AUTRES SERVITUDES

- Emplacement réservé au titre du R151-41 du Code de l'Urbanisme (Cf. tableau ci-contre)
- Secteur de mixité sociale au titre du L151-15 du CU
- Servitude de projet en application du L151-41 5° du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé

### AUTRES INFORMATIONS

- tracé de principe de nouvelle jonction piétonne ou cyclo-piétonne à créer au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- linéaire de diversité commerciale au titre du L151-16 du Code de l'Urbanisme
- élément bâti d'intérêt patrimonial (hors vieille ville) repéré au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme
- secteur à "pelouses sèches" repéré pour des motifs écologiques au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
- secteur humide repéré pour des motifs écologiques au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
- infrastructure bruyante de transport
- limite de zone de bruit, générant une bande d'isolation acoustique
- Marge de recul
- Ligne de recul
- Secteur présentant une règle de hauteur spécifique
- Canalisation transport de gaz (cf annexe 5-7 : fiche d'information et plan avec bandes d'effets)
- Lignes électriques



Conformément à l'article R151-23 du Code de l'Urbanisme, les espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la Trame Verte et Bleue apparaissent sur ce plan au travers :  
- de la trame des PELOUSES SECHES  
- de la trame des SECTEURS HUMIDES et de la ZONE Nh (secteur naturel correspondant aux zones humides)  
- ainsi qu'au réservoir de biodiversité que constitue le site Natura 2000 intégralement classé en zone N.

### Liste des emplacements réservés

Numéro	Désignation des opérations	Surface (m²)	Bénéficiaire
2	Elargissement de rue - modes doux (5m de large)	699	Commune
3	Elargissement de rue - modes doux (4m de large)	511	Commune
4	Cheminement piéton (3m de large)	62	Commune
5	Aménagement voirie (trottoir, stationnement - 3m de large)	703	Commune
6	Installations, ouvrages, travaux et activités liés au projet ferroviaire Lyon-Turin	12320	RFF
7	Installations, ouvrages, travaux et activités liés au projet ferroviaire Lyon-Turin	14200	RFF